

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801017-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2018

Objet de la délibération

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN  
PATRIMOINE II**

Le vingt cinq janvier deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Frédéric TOUSSAINT, Nadia SOUFFOY, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Sylvie SCOTÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Frédéric TOUSSAINT, Katy BOUILLAUT à Claudine CORPART, Julian PONDAVEN à Franck LE GOURRIÉREC, Thierry FALQUERHO à Pascal LE LIBOUX, Jennifer TESSIER-JOSSET à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur RABIN Loïc** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2018.01.017**

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE AU PLAN PATRIMOINE**

**II**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

Considérant qu'il y a lieu de tenir compte des évolutions du contexte général ou des décisions municipales, il convient de mettre à jour l'Autorisation de Programme comme détaillé ci-dessous. Par délibérations en date du 29 octobre 2015, du 28 janvier 2016 et du 26 janvier 2017 le Conseil Municipal a créé, puis modifié, une Autorisation de Programme relative au Plan Patrimoine II dont la réalisation est prévue sur une période de 5 ans. Compte tenu de la date récente d'approbation par le Conseil Municipal de l'Avant-projet définitif soumis par la maîtrise d'œuvre et du temps nécessaire à la consultation des entreprises, les dépenses initialement prévue sur l'année 2018 peuvent être partiellement reportée sur les deux exercices suivants sans modification de la durée initiale du programme.

Il est proposé de modifier les crédits de paiement comme suit sans modification du montant et de la durée de l'Autorisation de Programme :

|      | Création AP<br>29/10/2015 | Modification<br>du<br>28/01/2016 | Modification<br>du<br>26/01/2017 | Modification<br>du<br>25/01/2018 | Total     |
|------|---------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
| AP   | 1 488 270                 | 0                                | 0                                | 0                                | 1 488 270 |
| CP   |                           |                                  |                                  |                                  |           |
| 2016 | 297 654                   | -259 954                         |                                  |                                  | 37 700    |
| 2017 | 297 654                   | +64 988                          | -340 000                         |                                  | 22 642    |
| 2018 | 297 654                   | +64 988                          | 113 333                          | -175 975                         | 300 000   |
| 2019 | 297 654                   | +64 988                          | 113 333                          | 87 987                           | 563 962   |
| 2020 | 297 654                   | +64 990                          | 113 334                          | 87 988                           | 563 966   |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date des 27 novembre 2017 et 8 janvier 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date des 6 janvier 2016 et 10 janvier 2017,  
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/02/2018

Reçu en préfecture le 05/02/2018

Affiché le 05 02 2018

ID : 056-215600834-20180205-D201801017-DE

→ APPROUVE la modification des crédits de paiement présentée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**



Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU